

ANNEE 2023

5EME REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 JUIN 2023

Membres présents :

- M. - Dominique FERRAU, Maire ;
- M. - Manuel MULLER, 2^{ème} Adjoint au Maire ;
- Mme - Daniela SUTERA, 3^{ème} Adjointe au Maire ;
- M. - Abdellah AFRYAD, 4^{ème} Adjoint au Maire ;
- Mme - Hulya ERDOGAN, 5^{ème} Adjointe au Maire ;
- M. - Abdallah YAHY, 6^{ème} Adjoint au Maire ;
- Mme - Jamila DEBACHA, 7^{ème} Adjointe au maire ;
- M. - Jean-Luc MEYER, 8^{ème} Adjoint au Maire ;
- Mme - Pauline LUDDECKE, Conseillère Municipale ;
- M. - Nicole CHENARD, Conseiller Municipal Délégué ;
- M. - Giuseppe VIRCIGLIO, Conseiller Municipal ;
- Mme - Georgette MACHNIK, Conseillère Municipale Déléguée ;
- M. - Rachid AIT HRROU, Conseiller Municipal Délégué ;
- Mme - Nicole BARDOT, Conseillère Municipale ;
- Mme - Hayette BOUAOUNE, Conseillère Municipale ;
- M. - Alain ROGER, Conseiller Municipal ;
- M. - Mohand Arezki AMED ALI Conseiller Municipal ;
- Mme - Marie KOPP, Conseillère Municipale ;
- Mme - Joanna VANGELISTA, Conseillère Municipale ;
- M. - Khalid YASSER, Conseiller Municipal ;

Membres absents excusés :

- Mme - Flavia D'ANGELO, 1^{ère} Adjointe au Maire ;
- Mme - Céline MOURER, Conseillère Municipale ;
- Mme - Lumba Fatuma DARABU, Conseillère Municipale ;
- M. - Salvatore INSALACO, Conseiller Municipal Délégué ;
- Mme - Laila REZGUI, Conseillère Municipale ;
- Mme - Sindy BENKERT, Conseillère Municipale ;

Membre absent non excusé :

- Mme - Cindy QUESADA, Conseillère Municipale Déléguée ;
- M. - Calogero NATALE, Conseiller Municipal ;
- M. - Mohamed MISBAH, Conseiller Municipal ;

Procurations :

- Mme Flavia D'ANGELO, à M. Abdellah AFRYAD ;
- Mme Lumba DARABU, à M. Nicole CHENARD ;
- Mme Laila REZGUI, à Mme Hulya ERDOGAN ;
- Mme Sindy BENKERT, à Mme Joanne VANGELISTA ;

Secrétaire de séance :

M. Aurélien GORIUS

Conseil Municipal du 09 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR

5.3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / DESIGNATION DES REPRESENTANTS

1. Désignation des délégués et délégués suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

.....

Début de séance : 18 h 07

Fin de séance : 18 h 37

Le Conseil Municipal dûment convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-trois par le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique FERRAU, Maire, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Le Maire ouvre la séance à 18 h 07 et remercie les conseillers municipaux d'avoir répondu présent à son invitation. Il propose que M. Aurélien GORIUS soit désigné par le Conseil Municipal, secrétaire de séance. Après l'accord unanime des élus, le Maire est invité à procéder à l'appel nominal des conseillers.

Après que le Maire ait constaté que le quorum était atteint, le Conseil Municipal dans son ensemble approuve l'ordre du jour.

POINT N° 1

DELIBERATION N° DEL-01-09/06//2023

Domaine : 5.3 Institutions et vie politique / Désignation de représentants

Rapporteur : Monsieur le Maire

Objet : Désignation des délégués et suppléants appelés à voter aux élections sénatoriales.

- Vu le code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;
- Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- Vu la circulaire NOR : IOMA 2308397J du Ministère de l'Intérieur du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2023 / DCL / 4 - 545 du 25 mai 2023 portant indication du mode de scrutin et du nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs dans le département de la Moselle ;

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

DE PROCEDER

- au vote des **15 délégués** et **5 suppléants** appelés à élire les sénateurs aux élections sénatoriales du dimanche **24 septembre 2023** ;

Affiché le 15/06/2023
en conformité de l'article L 2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dominique FERRAU
Maire de Behren-lès-Fornach.